

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 702 20 octobre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

702

Domaine public

Effacité et légalité

Tous les étudiants en droit l'ont appris et l'apprennent encore sur les bancs de l'Université. La loi est une norme générale et abstraite qui règle un nombre indéterminé de situations pour un nombre tout aussi indéterminé de personnes; elle doit comporter les dispositions essentielles qui permettent à ceux à qui elle s'applique de prévoir le sort qui les attend. Ce n'est pas tout: la loi s'inscrit dans un ordre hiérarchique strict; pour exister, elle a besoin de s'appuyer sur une base constitutionnelle — pas de loi sans compétence prévue par la Constitution — et c'est elle qui justifie les textes réglementaires qu'édicte l'administration.

Ces règles, dans un pays démocratique, justifient l'obéissance des particuliers au pouvoir étatique. L'Etat de droit est une expression qui résume cette situation: pas d'action de l'Etat qui ne soit fondée sur une règle de droit. Or, dans le discours politique helvétique, cette expression renvoie plus souvent à l'action d'individus ou de groupes qui se refuseraient à respecter les règles du jeu qu'à l'activité de l'Etat lui-même. L'Etat, dans son fonctionnement est a priori «de droit», alors que certains groupes — occupants d'immeubles vides, antinucleaires occupant le site d'une centrale, paysans en colère interrompant le trafic routier — agissent contre cet Etat de droit.

A y regarder de plus près pourtant, l'Etat — en l'occurrence, la Confédération — n'est pas si innocent. Les règles qu'il s'empresse de rappeler aux «déviant» de la société, il se dispense parfois lui aussi de les respecter.

Prenons l'exemple de la radio et de la télévision. On le sait: peuple et cantons ont refusé par deux fois un article constitutionnel en la matière. Donc là, la Confédération ne dispose donc toujours pas

d'une compétence explicite... Ce qui ne l'a pas empêchée, prétextant son monopole sur les moyens de communication, de régler le domaine, jusque et y compris les programmes. Plus récemment, le Parlement n'a pas hésité à instituer une procédure de plainte contre les émissions et le Conseil fédéral a attribué de manière discrétionnaire des concessions pour les radios locales. Pas d'article constitutionnel, pas de loi, une ordonnance, tout simplement!

Dans l'affaire Marc Rich, le gouvernement a cru bon d'interdire à la firme américano-zougnoise de livrer des documents à la justice américaine. Une décision justifiée par le seul article 108 (alinéa 9) de la Constitution — obligation de veiller à la sûreté extérieure du pays. Personne pourtant n'a crié à la violation de l'Etat de droit, alors même que le Conseil fédéral sollicitait à l'extrême ses compétences pour venir au secours d'un vulgaire fraudeur fiscal.

On pourrait allonger la liste, notamment celle des subventions attribuées sans base légale — voir la recherche scientifique jusqu'il y a peu — et dont rien ne garantit qu'elles respectent l'égalité de traitement entre les destinataires.

Il ne s'agit pas ici de surenchérir en matière de légalisme, de formalisme. Simplement de constater que le langage officiel est en porte-à-faux. Discours et pratique divergent. Parce que parfois cela arrange le pouvoir, mais surtout parce que l'action qu'on attend aujourd'hui de l'Etat s'accommode mal de la forme contraignante de la loi classique et du strict respect de la hiérarchie des normes. Les objectifs — équilibres économiques, sociaux, écologiques — ont pris le pas sur les moyens. On demande à l'administration des résultats; d'où la nécessité, pour elle, d'agir rapidement, soupagement, efficacement.

Les grandes lois sont davantage des déclarations de

SUITE ET FIN AU VERSO

Efficacité et légalité

principe, des listes de termes flous et des mises en place de procédures qu'elles ne définissent précisément le contenu d'une action particulière; ce contenu prend forme dans les textes d'application et dans la pratique administrative. On peut le regretter, notamment du point de vue de la sécurité du droit et de la légitimité démocratique: peuple et parlement ont à décider de textes abstraits qui disent peu sur ce que sera la politique. Mais le fait est là.

D'où l'importance d'une transparence réelle de l'activité administrative — contre l'abus du secret — de possibilités accrues de recours pour les groupes comme pour les particuliers; bref d'une démocratisation dans la concrétisation et l'application des politiques publiques.

Le nouveau Parlement ferait bien d'y prendre garde, sous peine de n'être plus que le faire-valoir de l'Exécutif et des administrations.

J. D.

PASSER AUX ACTES

Les vertus de l'exemple

La manie de légiférer, de réglementer n'est-elle pas parfois un alibi commode pour ne rien entreprendre de substantiel?

Le canton de Saint-Gall n'a pas encore édicté de loi sur l'énergie. Il annonce en revanche une baisse de 22% de la consommation d'énergie dans ses bâtiments publics au cours des quatre derniers hivers. Une économie financière de près d'un million par an. Et pour faire mieux encore, il s'appête à recycler toutes les personnes responsables de ses bâtiments.

Qui dit mieux, notamment dans les cantons romands où, de commissions d'étude en commissions parlementaires, on palabre beaucoup et on agit peu?

Il y a gros à parier que le jour où Saint-Gall mettra en vigueur une loi exhaustive, cette dernière sera d'emblée efficace parce que le terrain aura été préparé.

Analogie. On débat depuis plusieurs années de la limitation ou de la suppression des phosphates dans les produits de nettoyage. Les collectivités publiques ont-elles innové dans ce domaine? Confédération, cantons, communes et autres établissements publics réunis doivent représenter un pou-

LA BATAILLE DES DÉPOTOIRS. — III

Une centaine d'années pour changer de cap

La bataille des dépotoirs, le dépotoir atmosphérique contre les dépotoirs au sol: depuis deux semaines (DP 700 et 701), notre ami Pierre Lehmann tente ici de cerner les enjeux cachés des polémiques actuelles sur les déchets et leur destination finale. Et de définir, dans la foulée, la trajectoire que nous devons prendre ensemble pour revenir à un état d'équilibre énergétique. Avec tous les changements de cap cruciaux que cela comporte. Un essai qui a le mérite de ne pas masquer les difficultés qu'implique une désintoxication de notre société, droguée à l'énergie (Réd.).

Pendant la période dite de transition, un investissement maximum dans le nucléaire ne permettrait pas de décharger le dépotoir atmosphérique des gaz produits par le trafic automobile, gaz qui sont à la source d'une pollution au moins aussi considérable que celle des chauffages au pétrole, au gaz naturel et au charbon.

voir d'achat non négligeable dans le secteur. Une décision de leur part de ne plus acheter que des produits sans phosphates représenterait un encouragement d'importance pour les fabricants qui ont osé faire le pas et une incitation certaine pour ceux qui traînent les pieds dans l'attente d'une réglementation qu'ils espèrent encore retarder.

Les collectivités publiques, dans leurs activités propres, disposent d'un pouvoir qu'elles semblent par trop ignorer. Sans procédures de consultation, sans recherche du compromis, sans loi, elles peuvent montrer la voie dans de nombreux domaines. Le veulent-elles?

Au surplus, le problème du retraitement des combustibles irradiés et de la mise en décharge contrôlée des déchets radioactifs, problème pour lequel il n'y a pas de solution en vue aujourd'hui (avec quatre centrales seulement) deviendrait lancinant et pratiquement insoluble si le nucléaire devenait l'option énergétique principale. Avec tous les risques pour notre survie qu'un tel pari supposerait, bien sûr.

Et que dire, dans ces conditions, de l'infrastructure supplémentaire indispensable pour la production et la distribution d'électricité? Elle ne serait utile que pendant la saison froide et ne servirait à rien pendant l'été; mais son poids sur le paysage serait, lui, bien présent tout au long de l'année... Et cette infrastructure devrait être rentabilisée, ce qui exigerait de faire grimper le prix du courant, tout en poussant à la consommation. Avec à la clef, un nouveau frein à la réduction de la consommation des énergies non renouvelables!

Bref, les contraintes économiques suffisent à elles seules à condamner un programme de substitution basé sur le nucléaire. Et à moins d'un programme d'envergure, la contribution du nucléaire au soulagement du dépotoir atmosphérique serait sans signification! D'où la conclusion que l'option nucléaire pour la période de transition est une voie

sans issue: mise en œuvre à une échelle relativement modeste, elle ne sert à rien et à une échelle suffisante pour soulager partiellement le dépotoir atmosphérique, elle est irréalisable. De plus, elle est un obstacle à la mise en place d'une politique énergétique permettant d'atteindre un état d'équilibre. D'où l'urgence d'un plan draconien d'économies des énergies renouvelables, tel que nous le dessinons dans le précédent numéro de «Domaine Public» (701).

5. La période de transition

Une question importante à laquelle il ne peut être définitivement répondu à ce stade est celle de la durée de la période de transition. Mais on peut se risquer à des estimations.

Une durée très courte, disons d'une dizaine d'années, n'est pas souhaitable à cause des secousses socio-politiques qui en résulteraient. Une transition très courte correspondrait de fait à une situation de catastrophe semblable à un état de guerre (mais il faut réaliser qu'une transition très rapide peut nous être imposée par les circonstances). Une transition très longue, disons de 1000 ans ou plus, n'est pas non plus souhaitable, car elle forcerait à un épuisement quasi total des ressources non renouvelables et aggraverait énormément les problèmes de dépotoirs et la destruction de l'environnement.

Il faudrait que l'état d'équilibre soit atteint pendant que des réserves suffisantes de charbon et pétrole sont encore disponibles et il devrait être instauré suffisamment progressivement pour que l'adaptation puisse être programmée et contrôlée. L'ordre de grandeur de cette durée devrait être d'une centaine d'années. C'est long par rapport aux risques considérables que nous fait courir la situation actuelle, risques qu'il faudrait rapide-

ment désamorcer, et c'est court par rapport à l'ampleur de l'adaptation à laquelle il faut faire face. Le délai devrait être suffisamment court pour éviter (moyennant mesures adéquates) que l'augmentation de la concentration en gaz nocifs dans l'atmosphère ne tourne à la catastrophe écologique.

Le but à long terme (état d'équilibre) étant défini, il s'agit de se fixer des buts intermédiaires et également un délai pour les atteindre. Les initiatives populaires pour un futur sans centrales nucléaires et pour un approvisionnement sûr en énergie constituent un premier pas dans cette perspective; elles visent à débarrasser la politique énergétique du fardeau nucléaire, fardeau qui l'a empêchée jusqu'à aujourd'hui d'aborder le problème de fond: définir un état d'équilibre et mettre progressivement en place les moyens de l'atteindre. En plus, les initiatives proposent justement quelques-uns de ces moyens.

6. Médicaments urgents

La consommation totale d'énergie en Suisse a amorcé une timide diminution depuis quelques années. Cette diminution a été acquise entièrement dans le domaine du chauffage et s'est reflétée dans une consommation moindre de mazout. La consommation d'électricité a néanmoins continué à augmenter, probablement en bonne partie à cause de la promotion stupide du chauffage électrique. La consommation de carburant a elle aussi continué à augmenter lentement et d'ailleurs le parc automobile suisse s'est agrandi chaque année, exigeant toujours plus de routes, d'autoroutes et de places de parc. Cette frénésie motorisée n'a plus rien de raisonnable et, comme on l'a vu, ne pourra pas être maintenue. Il importe maintenant de stopper l'augmentation de consommation d'électricité et de carburant, pour ensuite réduire progressivement cette consommation au niveau compatible avec ce

que peuvent nous donner les énergies renouvelables.

Par ailleurs, il est nécessaire de transférer les investissements prévus pour augmenter la production d'énergie vers des mesures de protection de l'environnement, de manière à nous donner un maximum de chances de passer la période de transition sans trop compromettre les conditions de vie sur la planète. Cela implique des mesures draconiennes dans la prévention de la pollution de l'air: désulfurer les gaz de fumée dans toutes les centrales marchant à l'huile lourde ou au charbon, réduire la teneur en soufre des huiles de chauffage, renoncer au plomb dans l'essence, réduire la consommation d'essence et les émissions de polluants des voitures (en particulier les oxydes d'azote). Toutes ces mesures peuvent être prises relativement rapidement (par rapport à la durée de la période de transition). Elles coûteront certes quelque chose, mais notoirement moins que de produire davantage d'énergie. Ces mesures représentent en quelque sorte le médicament qu'il faut donner au malade pour lui permettre de retrouver son équilibre. Elles sont extrêmement urgentes; mais elles ne permettront de sauver le patient que si celui-ci accepte de retrouver un mode de vie équilibré.

L'enjeu de la bataille des dépotoirs, c'est finalement de savoir s'il faut vomir dans un bidon ou dans un autre. Cet enjeu est futile. L'important est de faire cesser les vomissements et de guérir le malade.

FIN

P. L.

MOTS DE PASSE

Elections

Pour les sièges on forme des culs et des couleurs à placer au soleil.

Hélène Bezençon

Justice verte

Lu dans l'édition du Doubs de «L'Est républicain» du 13 octobre dernier:

tribunal

Travail d'intérêt général : ça marche !

Deux prévenus se sont vu hier dispensé de peine devant le tribunal correctionnel. Tous deux avaient accepté d'accomplir un travail d'intérêt général et s'étaient parfaitement acquittés de cette tâche.

Ainsi pour un «défaut d'assurance et de permis de conduire» Serge Munier, 21 ans, a effectué 60 heures de travail pour le service «espaces verts» de la ville de Besançon, et pour un «vol avec effraction», Goran Nicolowski a accompli 80 heures de travail pour l'association «Résurgence».

Cinq jeunes gens comparaissaient également hier matin dans une affaire de «vol de voiture».

Deux seulement étaient présents : Nacer Bousserima, 33 ans et Farid Chibani, 21 ans. Eux aussi ont accepté d'effectuer 80 heures de travail gratuit pour la collectivité.

Le 9 juillet 1983, voyant une voiture dont les clefs étaient restées sur le tableau de bord, place du Marché, les cinq garçons s'étaient installés à l'intérieur et avaient utilisé le véhicule pour aller à la fête de la place Battant. Un trajet court sur lequel, hélas pour eux, ils devaient rencontrer une patrouille de police !

Comme il ne s'agit pas de truands d'envergure, les juges leur ont proposé le travail d'intérêt général ajournant leur décision au 11 janvier prochain.

Le sort des trois absents pourrait être assimilé à celui de leurs amis, dès mercredi prochain, s'ils se présentent, ainsi que leur avocat Me Remond le leur demandera, devant le tribunal.

Messieurs les juges et procureurs des cantons romands, bien le bonjour chez vous. G. S.

RITSCHARD

Le refus de la combine

Il y a des gens qui gagnent à être connus, dit-on de ceux qui ne se livrent pas au premier contact, qui se préservent, par timidité, par maladresse ou par calcul. Avec Willi Ritschard, les choses étaient plus simples: on gagnait déjà à faire personnellement sa connaissance. Beaucoup d'hommes et de femmes

ont osé, malgré ses hautes fonctions, l'aborder, et ont reçu cette espèce de confiance joyeuse et sans arrière-pensée qu'inspiraient son regard droit et son beau sourire.

Friedrich Dürrenmatt a écrit que Willi Ritschard était «un homme dont la simple rencontre rend heureux». Très vrai, et plus juste encore quand l'écrivain pas trop conformiste ajoute: «En sa présence, on se sent volontiers Suisse.» Car si notre «Willi national» incarnait un personnage en qui tant de gens se reconnaissaient, c'est qu'il n'était pas seulement adopté par les citoyens respectueux de la hiérarchie et des formes helvétiques; il avait aussi l'amitié un peu bougonnante de ceux qui remuent (encore) dans ce pays: beaucoup de jeunes, d'artistes, de «non insérés» le considéraient comme un des leurs — en tout cas pas comme un politicien du style ni du format habituels.

Protestant dans un canton très catholique, ouvrier dans un gouvernement d'universitaires, Willi Ritschard avait l'habitude et le courage de tenir un autre rôle, de jouer un autre jeu, plus direct, plus sincère, que la très compliquée partie de billard oblique à laquelle se livrent d'ordinaire les tenants du pouvoir. La ferveur populaire va sans doute errer longtemps avant de pouvoir à nouveau se fixer sur un homme — ou une femme — capable d'incarner ainsi la non-combine, la franchise pure et simple, la loyauté totale.

Mais tant de droiture et de conscience sociale n'auraient suscité que de l'admiration, pas encore de la sympathie, si l'attitude n'avait été poussée jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au risque de se tromper par fidélité, ou, signe d'humanité, par une sorte de naïveté. En s'inscrivant avec sa femme auprès de l'agence K. pour un voyage de groupe en Espagne, le touriste Ritschard n'a pas vu dans quel charter il s'embarquait. L'ayant compris plus tard, il convenait publiquement de son erreur, devant le congrès du Parti socialiste soleurois. Applaudissements monstres des délégués, félicitations de la

presse, pardon immédiat de l'opinion publique. Elle avait raison d'aimer la présence au pouvoir d'un non-calculateur, naïf et chaleureux, qui fait comme tout le monde un faux-pas de temps à autre.

LE PARCOURS DU MILITANT

D'aussi petites erreurs de parcours n'ont effectivement aucune espèce d'importance. L'essentiel reste le parcours lui-même, et la constance mise à l'accomplir, année après année, mandat après mandat. A l'approche de la cassure des 65 ans, qui marquait à ses yeux un passage à la fois mérité et redoutable pour les travailleurs, Willi Ritschard a souvent regardé en arrière ces derniers mois. Lui, le non-carriériste, qui n'avait jamais songé à planifier son engagement au service de la communauté, se montrait frappé par une coïncidence toute arithmétique: à 25 ans, il devient permanent syndical, et va rester tout juste 20 ans secrétaire de la FOBB soleuroise; à 45 ans, il entre à l'Exécutif cantonal, d'où, dix ans plus tard, il passe au Conseil fédéral, dont il aura donc été membre dix ans. Parcours exemplaire, limpide, du militant coureur de grand fond.

Malgré les difficultés rencontrées ces derniers temps, notamment depuis le départ de M. Honegger dont il appréciait les avis, Willi Ritschard aura combattu le bon combat jusqu'au bout. Dans son dernier grand discours, prononcé devant les banquiers réunis le 30 septembre à Genève, Willi Ritschard a parlé très net, à propos de la révision de la loi sur les banques. Il en a précisé les grandes lignes, et rappelé l'urgence, ajoutant qu'il suivrait l'affaire non plus comme conseiller fédéral, mais depuis la tribune du public, «pour autant que d'ici là mes proches ne doivent pas me rendre visite le dimanche matin au cimetière».

Tentative de distanciation par l'humour ou prémonition, cette condition est donc désormais déjà réalisée. Willi Ritschard ne terminera pas le mandat

qui devait s'achever à la fin de cette année. Ironie suprême, les affaires de son département seront traitées par son collègue et remplaçant, Friedrich, celui-là même qui envoyait il y a moins de six mois les enquêteurs du Ministère public fédéral prendre les empreintes des proches collaborateurs de Willi Ritschard, soupçonnés d'avoir «sorti» l'ineffable rapport Novosti.

Pour l'heure, la population suisse, le mouvement syndical et le Parti socialiste cherchent, dans une profonde tristesse, à se familiariser avec l'idée de ne plus rencontrer, pur et proche comme toujours, leur homme de confiance et de justice. **Y. J.**

Un Etat pour distribuer la liberté

Il y a quelques jours, le service de presse du Parti socialiste diffusait une interview de Willi Ritschard faisant le point de dix années passées au Conseil fédéral. Des mots qui illustrent bien le credo politique de Ritschard et surtout sa manière à la fois pragmatique et précise, bien loin du ron-ron politique, d'aborder les problèmes. Quelques extraits

Tu as affirmé ici ou là qu'il ne faut pas surestimer le pouvoir du Conseil fédéral. Comment vois-tu ce pouvoir, après dix ans d'expérience?

Ritschard. Le pouvoir du Conseil fédéral ne va pas très loin. Le gouvernement dispose d'une certaine latitude lors de la nomination du personnel fédéral et lors de l'attribution de certaines subventions, une fois que le budget a été adopté. Mais dans la plupart des cas, la loi prescrit très exactement ce qu'il faut faire. Le peuple, et particulièrement les travailleurs, doivent savoir qu'en matière politique ce sont eux qui disposent du pouvoir et cela grâce à leur bulletin de vote. Il en va tout autrement dans l'économie où la démocratie n'existe pas; il faut savoir que ceux qui disposent du pouvoir doivent aussi en assumer les responsabilités.

Mais la majorité des citoyens ne veulent plus exercer leur pouvoir; en s'abstenant d'aller voter, ils manifestent de toute évidence leur mauvaise humeur à l'égard de l'Etat.

Ritschard. Nous avons dû développer l'Etat, nous avons dû faire davantage de lois. Mais une loi parfaite, une loi qui conviennent à tous, cela n'existe pas. Il en sera toujours ainsi, l'un trouvera la veste un peu trop courte, l'autre le pantalon un peu trop long et personne ne se sentira vraiment à l'aise dedans; peu de choses conviennent à la fois à l'Appenzellois et au Zurichois. Je ne vois pas exactement comment nous allons changer cela.

Ce qui est certain, c'est que je ne serai jamais d'accord avec ceux qui attisent la mauvaise humeur à l'égard de l'Etat. Ils prétendent qu'il faudrait moins d'Etat et que cela augmenterait automatiquement les libertés. Je considère que ce slogan est mensonger.

En réalité, c'est le contraire qui est vrai: il incombe à l'Etat de répartir la liberté. Or la liberté n'existe qu'en «quantité» limitée. Plus nous sommes nombreux à vivre les uns près des autres, plus il devient nécessaire de distribuer entre tous la liberté «disponible». Dans une villa familiale, on n'a pas besoin d'un règlement de maison, mais dans une maison locative, il en faut un. Si, en l'absence de loi, l'un ou l'autre peut s'attribuer une part importante de liberté, cela signifie que tous les autres en recevront d'autant moins.

Grâce aux lois sociales, l'Etat n'a pas seulement permis la création de l'Etat social, il a distribué aussi de la liberté. Un homme âgé ou une femme invalide qui doit quémander de l'aide, comme c'était le cas autrefois, n'est pas un être libre. C'est à quoi devrait réfléchir celui qui enrage parce qu'il ne peut pas rouler à 170 sur l'autoroute, alors que sa voiture pourrait aller encore plus vite; il ferait bien de penser à celui dont il met la vie en danger et qui a, lui aussi, sa liberté.

Il faudrait sûrement revoir quelques-unes des 2126 lois en vigueur. Cela se fait d'ailleurs continuele-

ment. Je pourrais m'imaginer ici ou là quelques coupures, et même moins d'Etat, pour autant qu'on ne touche pas à l'essentiel, ni à la distribution de la liberté.

Je me borne à constater que lorsque nous voulons abroger une loi dans ce sens, les représentants des travailleurs ne s'y opposent généralement pas, mais bien, le plus souvent, ceux qui, par exemple, bénéficient des subventions légales en cause.

Nous socialistes devons faire attention à ce qu'on ne confonde pas Etat et administration. Du point de vue socialiste, l'Etat doit constituer une communauté solidaire. Le sentiment d'appartenir à une telle communauté a existé pendant la Deuxième Guerre mondiale, je l'ai éprouvé personnellement. A l'époque, la propriété privée impliquait une responsabilité sociale. Aujourd'hui, nous devons dire à tous ceux qui veulent se tailler une part trop grande de liberté qu'ils agissent de manière non solidaire et qu'ils ne se considèrent vraisemblablement pas comme membre à part entière de la communauté.

En appeler à la solidarité n'a souvent pas servi à grand-chose. Sur le plan politique, nous avons connu des périodes plus fastes. Où est notre erreur?

Ritschard. Cela tient peut-être au fait que nous concevons cette communauté solidaire seulement comme un but. Or elle est aussi un moyen. Celui qui défend la solidarité politique doit être lui-même un homme solidaire. Nous avons toujours voulu nous fixer, dans le chapitre «socialisme» de nos programmes, un objectif phare. Nous devons nous rendre compte que le socialisme est une démarche qui implique une prise de conscience sociale préalable chez chacun. Notre avance est déjà grande dans ce sens. C'est pourquoi notre édifice social est, dans l'ensemble, inattaquable.

Il en va de même pour la solidarité. Nous la réalisons d'autant mieux dans la société que nous l'aurons mise en pratique dans nos propres rangs.

BANQUE

Crédit hypothécaire: un premier pas

J'ai, à plusieurs reprises, défendu la thèse qu'il serait possible de stabiliser les prêts hypothécaires à un taux moyen et d'éviter des variations allant de 6¼ à 4%, comme on les a connues dans un passé récent.

On rappelle les données de ce problème. La Suisse est, hypothécairement, le pays le plus endetté du monde. La masse dépasse très largement la centaine de milliards. Les variations de taux, même infimes, mettent donc en jeu des centaines de millions.

Or les hausses entraînent des effets inflationnistes à retardement, par l'augmentation des loyers et des prix agricoles. Les baisses sont mal répercutées. D'où des tensions sociales entre propriétaires et locataires, entre employeurs et salariés.

Certes, le crédit hypothécaire ne répercute pas l'entier des variations du marché de l'argent à long

terme qui, dans ses cycles, a connu des cours extrêmes allant de 4% à 8%. Il y a donc, déjà, dans les faits, des amortisseurs qui fonctionnent et réduisent de moitié les amplitudes.

Mais il serait utile — voir plus haut — de procéder à une réduction supplémentaire des écarts.

Techniquement, c'est possible. Certes, certains paramètres ne peuvent être maîtrisés par les banques hypothécaires: elles ne décident ni du taux d'inflation, ni des mouvements internationaux des capitaux, ni de la politique de la Banque nationale.

Toutefois, la plupart d'entre elles financent leurs prêts par des emprunts à long terme, régulièrement renouvelés, dont le taux moyen n'oscille que très lentement et de très peu. Les prêts peuvent donc tendre vers ce taux moyen, auxquels s'ajouteraient les frais généraux, la couverture des risques, la marge bénéficiaire.

Des responsables de banques régionales avaient marqué quelque intérêt pour ces suggestions-là. Puis, le président des conseils du Crédit Foncier Vaudois, Claude Perey, dans un exposé lors de la dernière assemblée générale de cet établissement, avait déclaré cette idée utopique.

D'où l'intérêt de l'initiative de la Société de Banque Suisse qui, elle, entre en matière et crée, dans des limites expérimentales, une hypothèque répercutant, pendant cinq ans, la moitié des variations à la hausse ou à la baisse du taux du marché. L'hypothèque est offerte au départ à 5¼%.

Dommage que l'initiative vienne des banques commerciales et non pas des banques de droit public. Les premières donnent la preuve que diverses formules peuvent, dans ce domaine, être imaginées et exploitées.

De surcroît, comme le secteur bancaire obéit à des règles qui, jusqu'ici, éliminaient la concurrence — ce qui devrait intéresser le futur M. Prix — il y aurait intérêt pour les banques à offrir à leur clientèle, une diversité de contrats.

Le pas suivant, important, qui devrait être franchi, serait une stabilisation des taux non seulement pour le propriétaire de villas (formule SBS), mais aussi pour les institutions construisant des immeubles locatifs.

Ce feuilleton sera-t-il à suivre?

A. G.

GUERRE

Service non armé: minable trompe-l'œil

Les débats parlementaires passent, et les initiatives populaires demeurent. Et au premier rang d'entre elles, l'initiative «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte». Même si le Conseil des Etats, puis le Conseil national l'ont rejetée, suivant ainsi la proposition du Conseil fédéral, à des majorités écrasantes.

Dans la longue histoire des controverses helvétiques sur le statut des objecteurs de conscience, l'exercice de démolition des propositions en présence auquel s'est livré la majorité des conseillers

nationaux fin septembre restera comme l'un des plus lamentables.

Il ne s'agit pas ici de refuser à qui que ce soit le droit absolu d'en rester à l'article 18 de la Constitution fédérale, «Tout Suisse est tenu au service militaire», et de n'en point démordre.

Mais ces faux-fuyants mensongers: nous sommes avant tout contre le libre choix (dans la bouche libérale de ceux qui font profession publique de demander toujours plus de «libertés», cette obstruction butée avait un certain sel), réglons d'abord cette question, on verra ensuite... C'est tout vu, Messieurs, et depuis longtemps; ce ne sont pas les sessions parlementaires qui vous ont manqué pour suggérer une solution acceptable!

Mais ce sucre parlementaire minable, pour qu'il ne soit pas dit...: voici une majorité pour une motion (de la commission ad hoc) «priant le gouvernement central de soumettre aux Chambres un rapport assorti de propositions de modifications du Code pénal militaire de telle sorte que les objecteurs de conscience authentiques ne soient plus assimilés aux criminels de droit commun». Sic. Et en attendant le rapport et les arguties juridiques qui en découleront inévitablement, c'est un blanc-seing à la parodie de justice en honneur devant lesdits tribunaux militaires, où le décorum judiciaire n'est maintenu que pour masquer une stricte interprétation d'un règlement.

Mais ce trompe-l'œil sous le signe de l'«obligation générale de servir»: la présentation systématique

du «service non armé» comme une alternative valable pour ceux qui auraient des scrupules à «faire leur service comme tout le monde»... Argumentation vicieuse, une fois de plus. La preuve? Ce sont les textes eux-mêmes qui l'apportent et qui montrent qu'il est aussi difficile d'être reconnu comme un «véritable» objecteur de conscience par les juges militaires que d'être reconnu «digne» de servir dans les troupes non armées.

Comparez! Le sinistre article 81 du Code pénal militaire, celui qui cerne l'objection de conscience selon le Département militaire (alinéa 2): «La peine sera l'emprisonnement jusqu'à six mois ou les arrêts répressifs si l'auteur, du fait de ses convictions religieuses ou morales, a agi à la suite d'un grave conflit de conscience. La privation des droits civiques ne sera pas prononcée. Le juge pourra exclure de l'armée le condamné à l'emprisonnement ou aux arrêts répressifs (...).» Et l'article premier de l'ordonnance «sur le service militaire sans arme pour des raisons de conscience» (principe): «Les hommes astreints aux obligations militaires, que l'utilisation d'une arme plongerait dans un grave conflit de conscience en raison de leurs convictions religieuses ou morales, peuvent servir sans arme.» Les mêmes mots, prétextes aux mêmes discriminations arbitraires, aux mêmes chausse-trapes administratives, aux mêmes refus casqués.

Lorsque viendra le moment d'expliquer au plus large public possible l'urgence de l'initiative «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte», on aura garde d'oublier ces jours de septembre au Conseil national.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tous dans le même sac

Délirons, voulez-vous?

I. Afghanistan: J'en ai déjà parlé, je crois. Du côté russe, tout est clair — une entreprise qu'on a

parfois de la peine à distinguer du gangstérisme pur et simple. Du côté occidental, infiniment moins clair. On parle beaucoup des avions français livrés à l'Irak: pas le plus petit Exocet chez les insoumis afghans! Suis-je mal renseigné? Pas le moindre conseiller militaire américain. Et les Chinois, qui habitent à deux pas: pas de contingent chinois aux côtés des rebelles. En somme, tout le monde crie contre les Soviétiques, mais personne ne lève le petit doigt. Comme si ces braves gens préféreraient infiniment une occupation russe à des rebelles, dont on découvrirait après coup qu'ils n'ont eu rien de plus pressé que d'installer au pouvoir un quelconque ayatollah...

II. L'autre jour, à la TV, j'ai suivi les trois émissions consacrées à l'affaire Kennedy... Une chose m'a frappé: Oswald, concluait l'émission, ne pouvait pas avoir agi seul et plus est, il ne pouvait pas avoir agi sans des protections. En effet, passé en URSS après avoir renié sa patrie à haute et intelligible voix, Oswald en revient et n'est nullement inquiet, à peine interrogé par le FBI, nullement surveillé — contrairement à tous les usages. Or — et cela, le film le mettait moins en évidence — Oswald *quitte l'URSS* sans être aucunement retenu. Il quitte l'URSS ayant épousé une Russe, et les différentes instances soviétiques n'y trouvent rien à redire; le KGB ne l'importune nullement. En d'autres termes, Oswald, l'un des assassins de Kennedy ou tout au moins l'un de ceux qui ont trempé de près dans toute l'affaire, est ou semble être dans les petits papiers du KGB et de la CIA — ou le FBI, excusez-moi, je confonds un peu tous ces messieurs. On appelle ça un agent double, et la question qui se pose, c'est, dans l'affaire Kennedy, de savoir s'il agissait pour le compte de l'un, ou de l'autre — *ou des deux!*

III. L'«incident» de l'avion sud-coréen. Là de nouveau, tout est limpide du côté russe. Quelles que soient les circonstances, et quand bien même l'avion abattu aurait été un avion militaire en mission d'espionnage, abattre un avion non armé, ou

l'abattre avant qu'il ait fait mine d'utiliser ses armes, ce sont des procédés de gangster. Du côté américain (respectivement *sud-coréen*), les choses sont infiniment moins claires. Somme toute, aucune explication valable n'a été donnée sur la présence de l'avion en zone soviétique.

Par ailleurs, les causes: du côté russe, on ne voit pas quel avantage M. Andropov pouvait avoir à faire abattre le Boeing. On a dit que peut-être la chose s'était faite derrière son dos, par des gens qui désiraient étouffer toute possibilité de détente et de désarmement. Naturellement, on peut aussi supposer qu'à l'un ou l'autre échelon de la hiérarchie, il y avait un crétin, qui... Côté américain (sud-coréen), on voit encore moins bien quel avantage il y avait à risquer un avion dans les parages: on me dit que les différents satellites donnent des photos sur lesquelles on peut déchiffrer les numéros d'immatriculation des camions soviétiques stationnés dans la région!

Cui prodest... A qui le crime a-t-il profité? Aux Russes? On ne voit pas bien, à moins de supposer qu'il se trouve en URSS des gens qui veulent la peau d'Andropov ou qui veulent torpiller à jamais tout arrangement, toute négociation. Aux «Occidentaux»? On voit encore moins bien, à moins de supposer...

Ce qu'on voit très bien, en revanche, c'est à qui le crime a nui — je ne parle pas des cent et quelques victimes et de leurs familles, proches, amis, etc.: à tous ceux qui s'efforcent, envers et contre tous, d'arriver à une limitation des armements, et notamment nucléaires, à une entente entre les peuples, etc.

Et dans les trois cas examinés, que voit-on? Une *entente* entre Soviétiques et Occidentaux, qui somme toute ne sont pas si opposés les uns aux autres qu'on nous le dit... C'est exactement ce que raconte Orwell, dans ce roman d'anticipation qui s'appelle *1984!*

J. C.

CLASSES

Budget vaudois: faites le rapport!

L'allègement du revenu locatif pour les propriétaires habitant leur propre immeuble coûtera à l'Etat de Vaud douze millions. Compte tenu de la progressivité de l'impôt et du statut social des propriétaires, les deux tiers de cette somme représentent un cadeau à des contribuables aisés.

Puis on découvre à l'heure des restrictions budgétaires que toute économie est difficile. La convention avec les caisses-maladie est remise en cause. On espère ainsi trouver quelque 7,6 millions que paieront les patients hospitalisés, souvent à ressources modestes.

Au jeu de classe imposé par la droite, qui gagne, qui perd?

A. G.

SPHÈRE PRIVÉE

Dis-moi qui tu épouses...

Voici donc le temps de l'interdiction professionnelle par alliance! Cette employée de la Banque cantonale bernoise (BCB), à qui on ne reproche ni irrégularité, ni faute professionnelle, mais seulement son mariage avec un ancien collaborateur de l'agence Novosti, membre du Parti du Travail, et qui vient d'être licenciée... Une mesure «absolument nécessaire», précise l'établissement bancaire: l'employée travaillait à l'ordinateur et avait accès à des informations sur les comptes des clients: son nouveau nom la rendait suspecte d'office, et aurait en tout cas pu porter préjudice à la banque... La Banque cantonale bernoise aurait-elle eu accès

à ces fameux dossiers policiers fondant les accusations portées contre les militants communistes engagés par Novosti, dossiers demeurés secrets jusqu'ici? Cela ne justifierait bien sûr pas encore cette décision incompréhensible et inadmissible...

La Banque cantonale bernoise aurait-elle décidé de prendre au pied de la lettre le nom «propre», la propriété s'entendant bien sûr comme l'absence de traces de rouge — la clientèle est si capricieuse de nos jours!

On se perd en conjectures.

Pour que tout soit clair, la Banque cantonale bernoise devrait refuser désormais l'argent des clients qui ne sont pas titulaires d'une carte de membre de l'UDC.

SOLIDARITÉ

Un communiste suisse en Pologne

Lorsqu'un envoyé spécial de la «Voix ouvrière» revient de Pologne et se fend d'un «reportage» de trois colonnes sur ce qu'il a vu et entendu, difficile de se contenter d'un rapide survol de l'article. Intérêt documentaire et intérêt politique (où en est le Parti du Travail à ce chapitre, après ses déclarations soigneusement pesées sur le pluralisme et toutes ces choses?).

Accrochage alléchant. Titre du pensum de G. Berger, publié en page 6 de la «VO» du 13 octobre: «Pologne, le temps des questions». Et ce flash prometteur: «Aller aujourd'hui en Pologne, c'est partir avec une foule de questions. Revenir avec de multiples réponses, quelques certitudes et d'innombrables autres questions.»

Petit frisson dès les premières lignes: le séjour de G. Berger en Pologne commence au siège du comité central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP). Mais pouvait-il en être autrement?

L'auteur voyage tout de même. Sept cents kilomètres en autocar qui lui fournissent l'occasion de sa seule note prise sur le vif: «Traverser la Pologne à

la saison de la récolte des pommes de terre vous montre des routes surchargées de charrettes allant ou revenant du lopin où la famille au complet travaille. Où paissent les deux, trois ou quatre vaches formant souvent le troupeau.»

Pour le reste, le lecteur est invité à partager les conversations du voyageur, fidèlement reportées. Exclusivement avec des membres du POUP, présentés comme tels. A une exception près, une amie, «militante catholique», dont on ne précise pas si elle est du parti, mais qui n'a qu'une chose à dire: «La Pologne n'a qu'une issue à ses difficultés, le socialisme.» Et une source vague pour la forme («on dit à Varsovie»), lorsque G. Berger aborde rapidement le problème syndical: «La vie prouve que le boycottage des nouveaux syndicats organisé par les adversaires du socialisme a échoué. La renaissance du mouvement syndical de classe est un fait. Malgré bien des craintes et des doutes que les travailleurs éprouvent encore, il rassemble aujourd'hui déjà près de 3 millions de membres. Une chose est sûre, il n'y aura pas de retour à la division de la classe ouvrière en forces sociales et politiques opposées.» Voilà des «on-dit» pour le moins orthodoxes! Le communiste suisse a même rencontré des communistes polonais heureux. Le lecteur prend acte et constate avec soulagement que l'envoyé de la «Voix ouvrière» n'a pas perdu son temps avec des interlocuteurs non qualifiés: pas une mention de Solidarité. Du reste, le lecteur de la «VO» sait que Solidarité n'existe plus et qu'à ce chapitre, la TV et la presse bourgeoise ne sont que le reflet d'une manipulation internationale de l'information.

EN BREF

Une publication radicale bernoise rappelle que les dépenses de l'Etat de Berne ont passé de 421 à 2486 millions de francs de 1960 à 1980 et que le nombre des agents de l'Etat a explosé de 6751 à 10 775. Comment est-ce possible dans un canton dirigé par une coalition UDC-radical qui garantit une voix cantonale «unique» au Conseil des Etats?